

MANUEL DES INSTITUTIONS ET ŒUVRES DE CHARITÉ DE PARIS.

Qui dat pauperi non indigebit.
(Prov. ch. 28, v. 27.)

Ce manuel est lui-même une bonne œuvre ; c'est pourquoi nous regardons comme un devoir de le faire connaître à nos lecteurs. Le vrai moyen d'atteindre ce but est de mettre sous leurs yeux la préface de l'auteur : elle explique parfaitement la nature et le but du livre, et ce qui lui manque encore.

« Si des plaintes s'élevaient quelquefois contre l'accroissement vraiment remarquable des Œuvres et des institutions charitables pendant ces dernières années ; si l'on s'inquiète de la concurrence qui pourrait diminuer les forces de l'aumône en les divisant, c'est faute de connaître la désolante variété des souffrances humaines, les inépuisables ressources de la charité. Ordinairement un pauvre est pour ceux qui ne le sont pas un malheureux mourant de faim et de froid. S'agit-il de le nourrir, de le vêtir, de le réchauffer, on donne volontiers ; mais on ne comprend pas ce qu'on peut vouloir de plus pour lui. On oublie que dans la pauvreté se trouvent bien d'autres misères : le malade sans le médecin et surtout sans ami, le nouveau-né sans nourrice, le prisonnier sans moyen de délivrance ; des liaisons illégitimes, des enfans privés de famille, et par suite d'éducation, d'immenses obstacles au bien, d'innévitables résistances au repentir et à la réhabilitation ; enfin, trop souvent l'oubli complet de la parole divine, aussi nécessaire à la vie que le pain.

« A chacun de ces besoins il faut des soins particuliers, un secours spécial. Il était donc nécessaire de partager entre différentes Œuvres tous les accidens, toutes les nuances de la misère, de peur de tout compromettre en laissant une seule lacune.

« Aujourd'hui, grâce à cette division du travail, la charité publique et privée n'abandonne pas un instant de la vie pauvre ; elle s'occupe de lui avant sa naissance pour lui préparer un berceau et du lait ; elle élève son enfance dans l'asile et l'école, paie et protège son apprentissage, adopte l'orphelin, délivre le prisonnier, visite le malade, réhabilite le désordre, accueille et encourage le repentir, secourt sans l'humilier la misère qui se cache, et presque toujours à l'aumône ajoute la parole qui console et qui rend meilleur.

« Par ses soins des hôpitaux sont ouverts à la maladie, des asiles à la convalescence, des hospices à l'infirmité et à la vieillesse. Le pauvre trouve à emprunter sans crédit, et à placer sans risques ses modestes épargnes.

« Le *Manuel des Œuvres* expose en peu de mots le but de chacune des institutions charitables de la ville de Paris, le genre de misère qu'elle soulage, la nature de ses secours, les conditions exigées pour les obtenir, le nom et l'adresse des personnes qui les distribuent.

« Il sera utile à ceux qui, sollicités par les quêtes de chaque jour, aiment à connaître où va leur aumône et à savoir le bien qu'ils font ; à ceux qui, rencontrant sur le chemin une bonne œuvre qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas faire seuls, ne savent à qui s'adresser pour demander conseil et secours.

« Mais surtout, et c'est son principal but, il profitera à celui qui visite lui-même le pauvre. Combien de fois n'a-t-il pas été tenté d'une pensée de découragement à la découverte d'une des nombreuses et lamentables familles qui réunissent à elles seules tous les genres de malheurs et de dénuement ; que pourrait en effet sa modeste aumône contre de tels besoins ? Ce manuel lui fera connaître les grandes ressources, les nombreux auxiliaires sur lesquels il a droit de compter. En adressant à une œuvre les enfans, à l'autre les malades ; à celle-ci l'infirme, à celle-là le vieillard, il partagera entre mille le poids de cette misère, trop lourd pour un seul, et, par une intelligente distribution, sans trop d'efforts et de sacrifices, il aura sauvé toute la famille.

« Puisse aussi ce simple exposé, en montrant à chaque association l'aide qu'elle peut attendre des autres, écarter toute idée de concurrence, toute crainte de rivalité, et faciliter entre elles les échanges de services et le concours d'efforts indispensables au complément du bien !

« Puisse-il justifier l'opportunité de toutes les œuvres et inspirer à ceux qui les accusaient quelquefois, sans connaître leur but et leur économie, le désir de consacrer leurs soins à quelques unes et une légère aumône à toutes.

« Car si la multiplication des œuvres a souvent, en dépit des légitimes inquiétudes de la prudence humaine, augmenté les ressources de chacune et accru ses revenus ; si la condition du pauvre s'est réellement améliorée depuis quelques années, beaucoup de plaintes restent toujours sans soulage-

ment, beaucoup de prières ne sont pas exaucées, et le bien est encore fort au-dessous du mal. Le grand nombre de ceux qui donnent pourra seul lutter contre la multitude de ceux qui souffrent et demandent. Le temps des riches fondations, des grosses aumônes est passé avec les grandes fortunes. Par le système des associations, la charité s'est mise à la portée de tout le monde ; elle offre à chacun l'occasion de faire le bien qu'il préfère et qui lui coûte le moins ; mais pour féconder ses œuvres et tenir leurs promesses, elle ne peut se passer de personne, et elle a droit d'attendre de tous les hommes de bonne volonté une heure du temps perdu et quelques deniers de l'argent inutile.»

DIVISION DE L'OUVRAGE.

Le Manuel est divisé en quatre chapitres :

Le premier comprend les œuvres qui s'occupent de la naissance, de l'éducation, de l'apprentissage, de l'abandon, des maladies et des infirmités des enfans des deux sexes.

Le second, les œuvres générales qui ont pour but la visite, le soulagement et la guérison du pauvre, les sociétés de paroisses et d'arrondissement, les œuvres spéciales à certaines classes d'individus ou de misère, les maisons de pénitence, les œuvres ecclésiastiques et les congrégations religieuses vouées au service des pauvres.

Le troisième, les établissemens publics, les bureaux de bienfaisance, les hôpitaux, les hospices, le mont-de-piété et la caisse d'épargne.

Le quatrième contient quelques notions sur les prix et la nature des objets nécessaires à l'habillement, à la nourriture, au mobilier des familles pauvres, les livres qu'on peut mettre entre leurs mains, et les quêtes à domicile et étrangères.

Malgré tous les efforts pour arriver à une rigoureuse exactitude, et n'oublier aucune œuvre, aucune institution, des lacunes, des erreurs sont inévitables ; on demande avec instance à ceux qui les reconnaîtraient de vouloir bien les signaler. Le renouvellement annuel de cette publication, si elle est jugée utile, permettra de faire droit à toutes les réclamations légitimes, d'annoncer les innovations dans les œuvres, et de compléter peu à peu ce premier travail nécessairement imparfait.

On pourra peut-être aussi ajouter plus tard à la nomenclature des œuvres quelques notices sur les questions qui intéressent les pauvres et quelques conseils sur la manière de faire le bien.

COMITÉ DES ŒUVRES.

En 1842 il s'est formé un comité composé des secrétaires des principales œuvres ou associations de la ville de Paris pour faciliter entre elles les échanges de service et les rapports de charité.

Ce comité n'exerce aucune action, aucune direction sur les œuvres, mais il est l'intermédiaire entre toutes pour les demandes de secours, de renseignements, pour les propositions et les communications de toute espèce d'une œuvre à une autre.

Tout membre d'une association charitable représentée dans le comité peut transmettre au secrétaire de son œuvre les demandes qui regardent une autre œuvre que la sienne ; celui-ci apporte la demande au comité, qui la transmet au secrétaire de la société à laquelle elle s'adresse. A la séance suivante la réponse est rapportée et transmise à qui le droit.



Québec, 21 décembre 1842.—Nous avons annoncé dans notre dernier numéro qu'on venait de recevoir des nouvelles des missionnaires Canadiens en route pour la Colombie, MM. BOLDUC et LANGLOIS, datées des îles Sandwich. On nous communique l'extrait intéressant qui suit, d'une lettre de M. Bolduc à M. T., un de ses confrères, datée de Honolulu (île de Wahoo), le 5 août 1842.

BIEN AIMÉ CONFRÈRE,

En partant de Tahiti, j'ai eu le plaisir de vous écrire par le *Delaucare* qui partait pour Boston ; aujourd'hui trouvant une occasion pour le Mexique, j'en profite pour vous faire connaître quelle est, en ce moment, ma situation. Partis de Tahiti sur le même navire qui nous avait portés de Valparaiso à Gambier et de là à Tahiti, nous sommes arrivés aux îles Sandwich le 21 juin, après 32 jours d'une heureuse navigation. Le lieu de notre débarquement fut à Honolulu, ville d'environ 10,000 habitans, et située dans l'île de Wahoo. C'est ici la résidence de l'évêque de Nilopolis, autrefois résidant aux îles Gambier, et qui dans ce moment est à Rome pour les affaires de son